

PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : École Des Nations

ANNÉE DE LA VERSION : 2025-2026

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 4 juin 2026

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Mélanie Béland	Directrice adjointe
Gabriel-Sebastian Pallete-Antunez	Psychoéducateur
Véronique Legault-Moffet	TES
Gabriel Deschênes	TES
Manon Deserrano	Technicienne au service de garde

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☐ Oui ☒ Non	Ajouter deux ou trois rencontres du comité l'an prochain afin de pouvoir mieux échanger sur les situations problématiques et planifier nos activités de prévention.
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☒ Oui ☐ Non	

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
- Les gestes de violence sur la cour et lors des transitions ont augmenté - Les données d'ÉVIO, les observations du personnel et les travaux du comité de lutte ont permis d'établir un portrait fiable de la situation à l'école. - Afin d'actualiser le portrait et de mieux documenter le sentiment de sécurité et de bien-être des élèves, il est recommandé de planifier la passation du QSVE-BE l'an prochain, puisque le dernier portrait date de 2023.

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte		Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI, quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1	Diminuer la violence verbale et physique entre les élèves	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	• La violence verbale demeure fréquente dans certains groupes et dans les périodes moins structurées. (Transitions et récréations) • Les élèves banalisent les insultes.	☒ Oui ☐ Non	• Mettre en place des mesures de prévention ciblées. • Mise en place d'un plan de surveillance stratégique. • Application de l'intervention <i>sur-le-champ</i> par tout le personnel de l'école.
No. 2	Diminuer les comportements inadéquats dans l'autobus	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	• Les élèves utilisent davantage les stratégies enseignées. • Toutefois, le recours autonome à ces stratégies demeure inégal et variable selon les situations.	☒ Oui ☐ Non	• Intégrer davantage d'occasions de pratique répétées dans le quotidien scolaire, notamment par des mises en situation, du modelage et des rappels visuels dans l'école.
No. 3 (au besoin)	Augmenter la capacité des élèves à résoudre leurs conflits lors des moments moins structurés	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	• Les élèves utilisent davantage les stratégies enseignées. • Toutefois, le recours autonome à ces stratégies demeure inégal et variable selon les situations.	☒ Oui ☐ Non	• Intégrer davantage d'occasions de pratique répétées dans le quotidien scolaire, notamment par des mises en situation, du modelage et des rappels visuels dans l'école. • Utilisation d'un système d'émulation-école. • Participation active de l'enseignement des comportements attendus en lien avec le code de vie par les enseignants.
No. 4 (au besoin)	N/A	☐ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte		☐ Oui ☐ Non	

Commentaires

- La majorité des mesures de prévention inscrites au plan de lutte ont été mises en œuvre. Toutefois, certaines mesures ont été réalisées de façon ponctuelle sans réinvestissement.
- Le déploiement des mesures de prévention a été soutenu par les intervenants psychosociaux.
- Le défi actuel est que la prévention repose essentiellement seulement sur les TES de l'école.

Pour l'année 2026-2027

Les mesures suivantes seront appliquées :

- Signature du code de vie par les parents et vérification par la direction en septembre;
- Ciblé les élèves plus difficiles en transport scolaire et les outiller davantage;
- SDG : plus de jeu structurés (reprendre les cartes d'idées de jeux);
- Reprendre animation de jeux dans la cour par les enseignants d'éduc.
- Formation sur la surveillance active redemandée pour le SDG;
- Procédure d'intervention claire à mettre en place;
- Maintenir les ateliers offerts par le SPVM concernant l'intimidation;
- Tes disponibles pour les urgences lors de la période du dîner.

Les **mesures de préventions** sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:

- Procédure d'intervention et gradation des comportements à clarifier.
- Planification des mesures de prévention qui seront réalisées par le personnel enseignant et celui du service de garde
- Planification d'activités de réinvestissement

3. Collaboration des parents

Commentaires
Toutes les mesures inscrites au plan de lutte ont été appliquées.

Les **mesures de collaboration des parents** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:
N/A

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires
Toutes les modalités et les stratégies de diffusion inscrites au plan de lutte ont été déployées.

Les **modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:
Maintenir les mêmes mesures telles qu'établies dans le plan de lutte.

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires
Toutes les mesures pour assurer la confidentialité lors de la déclaration d'événements ont été appliquées et sont jugées suffisantes.

Les mesures visant à assurer la confidentialité sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:
N/A

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires
- Les mesures d'intervention ont rapidement été appliquées auprès des élèves victimes et instigateurs. - Tous les événements le nécessitant ont été consignés dans ÉVIO.

Les actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires
• L'application des mesures de soutien et d'encadrement auprès des témoins est à clarifier auprès de l'ensemble des élèves.

Les **mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires
• Les sanctions disciplinaires ont fait l'objet d'une analyse préalable prenant en compte la gravité, la fréquence et l'intensité des comportements observés.

Les **sanctions disciplinaires applicables** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires
• Les sanctions disciplinaires ont fait l'objet d'une analyse préalable, par la direction et les intervenant, prenant en considération la gravité, la fréquence et l'intensité des comportements observés.

Le **suivi des signalements et des plaintes** est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).